

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 mai 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 16h40*)

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Lison Lefebvre, trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absent : Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2016-648-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2016-649-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2016-650-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 mai 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2016-651-DEC      PRÉSENTATION / PROJET DE PISTE CYCLABLE RÉGIONALE / LES MOULINS D'EN HAUT / PROGRAMME SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE / CMM**

ATTENDU la lettre du 10 mai 2016 de M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, et la résolution l'accompagnant numéro CE16-121, demandant à la Ville de Terrebonne de présenter son projet de piste cyclable régionale *Les Moulins d'En Haut* au comité de direction constitué de représentants du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la résolution numéro CE16-121.

---

**CE-2016-652-REC      DEMANDE      D'APPUI      /      CAMPAGNE  
PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE  
NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU  
TABAC / COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE  
CONTRÔLE DU TABAC**

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année ;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse ;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac ;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme ;

ATTENDU QUE, conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'appuyer que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultras minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée pour, entre autres, y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

---

**CE-2016-653-DEC      APPUI / AGRILE DU FRÊNE / MUNICIPALITÉ DE  
POINTE-DES-CASCADES**

ATTENDU la lettre du 25 avril 2016 de M. Gilles Santerre, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, et la résolution l'accompagnant numéro 2016-03-086, appuyant la Ville de Terrebonne dans sa demande à la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'elle intervienne auprès de la société Hydro-Québec afin qu'elle adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les municipalités où elle intervient ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre et de la résolution mentionnées ci-dessus.

---

**CE-2016-654-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 22 avril 2016.

---

**CE-2016-655-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / CROISÉE URBAINE / MORGUARD**

ATTENDU la demande de développement du Carrefour Lachenaie Investments pour les lots numéros 3 535 807, 3 797 876, 5 573 224, 5 573 226 et 5 573 228 du cadastre du Québec, situés dans le secteur est de la ville de Terrebonne, avec les documents suivants :

- Demande de Fahey;
- Concept d'aménagement « La Croisée urbaine », préparé par Morguard, Réseaux Sélection et Fahey Associés;
- Grille d'analyse.

ATTENDU QUE le processus de concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement a été approuvé pour ce secteur;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 193-04-2015 du 27 avril 2015 adoptant le règlement numéro 619 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers, d'enfouissement des utilités publiques, de construction d'un centre communautaire, de gymnases et autres services municipaux dans le pôle public secteur « est »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 231-05-2015 du 11 mai 2015 adoptant le règlement numéro 626 décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot numéro 5 573 227 du cadastre du Québec ayant une superficie de 32 312,1 m<sup>2</sup>, aux fins de construction de bâtiments publics (centre communautaire, piscine, stationnement étagé, école);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 233-05-2015 du 11 mai 2015 adoptant le règlement numéro 642 décrétant un emprunt pour des travaux d'installation de conduite d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de revêtement de chaussée, d'éclairage, d'aménagements paysagers et de plantation d'arbres dans la rue projetée située entre la montée des Pionniers et la rue Yves-Blais (lot numéro 5 573 225 du cadastre du Québec) et sur une partie de la rue Yves-Blais dans le pôle public secteur « est »;

ATTENDU la préparation du règlement 648 pour la construction de la station de pompage du secteur;

ATTENDU QUE les travaux pour « La promenade de la Croisée » vont débuter à la fin de l'été 2016;

ATTENDU QU'une soumission publique pour les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes sera soumise au mois de mai 2016;

ATTENDU les conditions suivantes conformément au règlement 649 :

- Qualité du cadre public, pôle, rue, parc central pour supporter le projet de très grande qualité;
- Importance de bien planifier les phases de développement du projet public en relation avec les seuils minimaux de densité (nombre de logements établis par la Direction de l'administration et des finances);
- Considérer un lien piétonnier permettant de relier le sentier du Ruisseau de feu de part et d'autre de la montée des Pionniers;
- Outre les dispositions de contribution pour fins de parc tout surplus par rapport aux espaces verts prévus dans le plan devra être cédé à la Ville;
- Que la densité et la rentabilité soient toujours respectées;
- Qu'aucune ouverture sur la montée des Pionniers ne soit prévue dans le cadre de la construction du lot B1 ;
- Que soit préconisé un projet de développement ayant des lots distincts adjacents à une rue publique. L'utilisation de la formule du projet intégré doit faire figure d'exception et être justifiée par des aménagements qui ne pourraient être encadrés d'une manière standard. Le cas échéant, il est attendu que les infrastructures sont réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;
- Qu'une étude d'ensoleillement soit exigée lorsque le concept architectural sera connu afin de connaître l'impact des tours par rapport aux bâtiments existants et à venir;
- Qu'une étude de circulation soit exigée afin d'identifier les éléments suivants
  - Vérifier s'il n'y a pas de modification à faire aux réseaux de rues existantes suite à l'ajout d'un projet de haute densité;
  - Vérifier la capacité et l'orientation du stationnement dans l'ensemble du projet de développement;
  - Justification des sens uniques ;
  - Pas de limite de vitesse de 20 km/heure;
  - Identification du transport en commun.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-04-22/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement la Croisée urbaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), que le comité exécutif mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur, en tenant compte des conditions décrites en préambule.

QUE la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux à intervenir entre le promoteur et la Ville de Terrebonne suite à l'adoption par le comité exécutif par sa résolution numéro CE-2016-458-DEC d'un projet de convention préalable servant de cadre à adapter à chacun des projets soumis.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention préalable à intervenir dans le dossier D-16-0707 / Croisée urbaine/Morguard.

---

**CE-2016-656-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / LOT 5 101 605 /  
AVENUE PIERRE-DANSEREAU / PROJET  
INTÉGRÉ**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 17 septembre 2014, mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) afin de « suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du CCDM en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale » pour les projets de développement à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le processus de gestion des projets de développement mis en place à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal, en date du 7 juillet 2014, sous le numéro de résolution 326-07-2014;

ATTENDU la demande de développement du Groupe GDI pour le lot numéro 5 101 605 du cadastre du Québec pour 150 logements locatifs incluant un usage commercial au rez-de-chaussée situé en façade de l'avenue Pierre-Dansereau;

ATTENDU QUE l'analyse du projet de développement démontre qu'il serait difficile d'exiger une rue publique sur le terrain proposé étant donné sa profondeur, soit environ 54 mètres du côté ouest et 94 mètres du côté est;

ATTENDU QU'il est convenu que ce projet de développement doit être exclu du processus de développement et que la Direction de l'urbanisme durable analyse ce projet comme un projet intégré. Il est demandé que les infrastructures soient réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-04-22/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement sur l'avenue Pierre-Dansereau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable à travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept de projet intégré.

---

**CE-2016-657-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / CONVENTION  
PRÉALABLE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
MUNICIPAUX / GRILLE TARIFAIRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-457-DEC, adoptée le 13 avril 2016, approuvant le projet de règlement 649 remplaçant le règlement 480 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux ;

ATTENDU QUE la principale modification du règlement 649 sera de permettre à la Ville de Terrebonne de mandater les professionnels à préparer les plans, devis, surveillance et estimations préliminaires des coûts des travaux municipaux en vue de la réalisation du projet;

ATTENDU QUE les frais devront être assumés par le promoteur;

ATTENDU QUE le promoteur devra signer une convention avec la Ville afin de permettre à celle-ci d'entreprendre les mandats professionnels pour l'élaboration d'un concept de développement Ville-promoteur;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-458-DEC, adoptée le 13 avril 2016, approuvant le projet de convention préalable à la réalisation de travaux municipaux à intervenir entre un promoteur et la Ville de Terrebonne et que le projet de convention servira de cadre de développement adapté à chacun des projets;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-04-22/04 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant l'adoption d'une grille tarifaire dans le cadre de convention préalable à la réalisation de travaux municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), que le comité exécutif approuve la grille tarifaire pour les conventions préalables à la réalisation de travaux municipaux à savoir :

	<b>\$/m<sup>2</sup>*</b>	<b>minimum</b>
Génie civil (avant-projet)	0,10\$	2 000\$
Hydrologie	0,10\$	2 000\$
Circulation	0,05\$	2 000\$
Forestière	0,10\$	2 000\$
Faunique et floristique	0,03\$	2 000\$
Géotechnique	0,10\$	2 000\$
Bruit	0,02\$	2 000\$

*\* La superficie correspond à la superficie totale du terrain d'étude, sans égard à la propriété ainsi qu'aux contraintes naturelles et anthropiques.*

Que cette grille serve au calcul pour l'ensemble des projets de développement que le comité exécutif approuvera et qu'une convention préalable à la réalisation de travaux municipaux soit requise.

---

**CE-2016-658-DEC      RÈGLEMENT GLOBAL / REFOULEMENTS  
D'ÉGOUT / 11 ET 12 JUIN 2013 / RUE PATRICK**

ATTENDU les requêtes introductives d'instance des sociétés Desjardins Assurances Générales inc., La Personnelle Assurances Générales inc., Intact compagnie d'assurance et Mme Marthe Carrière Brisson contre la Ville de Terrebonne pour des refoulements d'égout survenus sur la rue Patrick, les 11 et 12 juin 2013 pour un total de 92 438,06\$;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1031-DEC, adoptée le 2 septembre 2015, autorisant Me Judith Viens à engager financièrement la Ville jusqu'à 80% de l'évaluation de M. Danny Lessard, expert en sinistres, sous réserve de l'approbation finale du comité exécutif;

ATTENDU la conférence de règlement à l'amiable (CRA) tenue le 13 avril dernier devant l'Honorable Benoit Sabourin, j.c.q., au Palais de justice de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la proportion pour établir la participation de chacune a été établie à 50% suite aux négociations intervenues dans un premier temps entre la Ville et la société Royal Sun Alliance du Canada, Société d'assurances, les assureurs de Les Constructions C.J.R.B. inc. ;

ATTENDU QUE le règlement global des dossiers a été établi à 66 000\$, ce qui représente 48% des réclamations totales, incluant le capital, les intérêts, les frais de justice et les frais d'expertise;

ATTENDU QUE la répartition entre la Ville et RSA est la suivante puisque la Ville a contribué à 2 000\$ de plus pour les troubles et inconvénients de Mme Carrière Brisson :

Ville de Terrebonne :	34 000\$
Royal Sun Alliance du Canada :	32 000\$

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, procureur au dossier, d'accepter le règlement global de ces dossiers au montant de 34 000\$ en capital, intérêts, les frais de justice ainsi que les frais d'expertise ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif accepte le règlement global de ces dossiers et autorise le paiement de la somme de 34 000\$ en capital, intérêts, frais de justice ainsi que les frais d'expertise.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0228 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-659-DEC      ADOPTION / LISTES / PAIEMENTS INTERNET /  
VISA / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des paiements internet pour le mois d'avril 2016 au montant de 7 898 543,36\$ préparée le 16 mai 2016.
- la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - avril) au montant de 905,48\$ préparée le 11 mai 2016.

---

**CE-2016-660-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 037 624,64\$ préparée le 16 mai 2016.
-

**CE-2016-661-REC      LETTRE D'ENTENTE 2016-03 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE 101  
/ MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DU  
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES  
POMPIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU les directives communiquées par la Régie des rentes du Québec afin de modifier le texte du régime ;

ATTENDU les discussions ayant eu lieu lors des rencontres du comité de retraite ;

ATTENDU QUE le texte du régime a été modifié et fait partie intégrante de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente pour apporter des modifications au Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-03 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant des modifications à apporter au Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2016-662-DEC      EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE  
EN RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Claudia Edwards, conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, pour un congé de maternité, et ce, pour une durée approximative de seize (16) mois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'embaucher Mme Mariline Taillon à titre de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et ce, à compter du 30 mai 2016 jusqu'au 15 septembre 2017.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Mariline Taillon débutant le 30 mai 2016, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2016-663-DEC      NOMINATION / SECRÉTAIRE JURIDIQUE / DIRECTION  
DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire juridique à la Direction du greffe et affaires juridiques ;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Mme Johanne Duval au poste de secrétaire juridique à la Direction du greffe et affaires juridiques à compter du 30 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-664-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer Mme Mélissa McSween au poste de préposée aux télécommunications à la Direction de la police à compter du 29 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-665-DEC      NOMINATION / COORDONNATRICE BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnatrice bibliothèque au service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire suite au départ imminent à la retraite de Mme Céline Paquette ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Claude Lessard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Claude Lessard à titre de coordonnatrice bibliothèque au service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 24 mai 2016, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Lessard soit fixé à l'échelon 1 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2016-666-REC      SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / DOSSIER PISC-02052016-SM**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-02052016-SM, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stéphan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro PISC-02052016-SM.

---

**CE-2016-667-DEC      NOMINATION / SERGENT DE ROUTE / SECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE / DIVISION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX / DIRECTION DE LA POLICE / SI**

ATTENDU la nomination du sergent Martin Deblois au poste de sergent détective à la section des enquêtes à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant selon la banque d'éligibilité qui fut créée lors du concours de sergent 124 111024 ouvert en octobre 2011, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Samuel Imbeault, matricule 254, au poste de sergent de route à la section de la surveillance du territoire, division de la surveillance du territoire, de la sécurité routière et des événements spéciaux, à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 12 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-668-DEC      NOMINATION / SERGENT DÉTECTIVE / DIVISION DES ENQUÊTES ET DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL / DIRECTION DE LA POLICE / FL**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination d'un sergent détective, et ce, afin d'assurer l'application de la nouvelle convention collective ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de nommer ce sergent détective selon la banque d'éligibilité qui fut créée lors du concours numéro 3212 160302, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Frédéric Lavoie, matricule 200, au poste de sergent détective à la division des enquêtes et du soutien opérationnel à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 12 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-669-DEC      NOMINATION / SERGENT DÉTECTIVE / DIVISION DES ENQUÊTES ET DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL / DIRECTION DE LA POLICE / MD**

ATTENDU la nomination du sergent détective Rémy Gauthier au poste de lieutenant détective à la section des enquêtes à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant selon la banque d'éligibilité qui fut créée lors du concours de sergent 3212 160302, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Martin Deblois, matricule 202, au poste de sergent détective à la division des enquêtes et du soutien opérationnel à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 12 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-670-DEC      NOMINATION / POLICIER RÉGULIER / DIVISION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX / DIRECTION DE LA POLICE / MA**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination d'un policier régulier (auxiliaire) suite à la mutation de M. Rémy Gauthier au poste de lieutenant détective, et ce, afin d'assurer l'application de la nouvelle convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Maxime Arcand, matricule 400, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la division de la surveillance du territoire, de la sécurité routière et des événements spéciaux à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 12 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-671-DEC      NOMINATION / POLICIER RÉGULIER / DIVISION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX / DIRECTION DE LA POLICE / ADG**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination d'un policier régulier (auxiliaire) suite à la mutation de M. Martin Deblois au poste de lieutenant détective, et ce, afin d'assurer l'application de la nouvelle convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Alexandre Desforges-Guimont, matricule 401, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la division de la surveillance du territoire, de la sécurité routière et des événements spéciaux à la Direction de la police, et ce, rétroactivement au 12 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-672-DEC      AJOUT D'ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION**

ATTENDU l'acceptation de la fiche de projet de nouvelle initiative numéro 3 de 6 autorisant l'ajout d'équipements d'intervention, et ce, en deux (2) phases ;

ATTENDU QUE la première (1<sup>ère</sup>) phase a été réalisée le 20 avril 2016 par l'acceptation de la soumission, par le comité exécutif (CE-2016-507-DEC), de la société Équipements incendies CMP Mayer (Thibault & Associés) pour l'achat de boyaux pour la Direction de l'incendie (SA16-10004) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter la deuxième (2<sup>e</sup>) phase en procédant aux achats restants, soit les équipements, accessoires et autres équipements fonctionnels ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise la dépense totale de la phase 2, soit l'acquisition des équipements, accessoires et autres équipements fonctionnels, pour un montant maximal de 51 992,85\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0230 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-673-DEC      DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC /  
ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE  
L'ENVIRONNEMENT      /      TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION  
D'EAU POTABLE / CÔTE DE TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-46-DEC, adoptée le 13 janvier 2016, acceptant la soumission de la société Beaudoin Hurens pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un poste de surpression d'eau potable sur la côte de Terrebonne (SA15-3020) ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la firme Beaudoin Hurens à soumettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Que le projet de construction d'un poste de surpression d'eau potable sur la côte de Terrebonne ne contrevient à aucun règlement municipal.

---

**CE-2016-674-DEC      ENTENTE / TRAVAUX CORRECTIFS / POSTE DE  
POMPAGE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 107-02-2013, adoptée le 25 février 2013, acceptant la soumission de la société KF Construction inc. pour les travaux de construction du poste de pompage Marcel-De La Sablonnière ainsi que de réparation et mise à niveau du poste de pompage Bergeron pour un montant de 3 137 787,93\$ (taxes incluses) (SA13-7002);

ATTENDU la problématique de vibration des pompes qui perdure malgré les corrections apportées par l'entrepreneur général et le fournisseur de pompes;

ATTENDU QU'un plan d'action a été déposé en collaboration avec la firme d'ingénieur et le fournisseur des pompes pour conclure une entente et que les coûts estimés des travaux à apporter pour corriger la problématique liée aux vibrations des pompes et au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements s'élèvent à 155 181,76\$ (t.t.c.);

ATTENDU QU'un montant de 59 442,08\$ (t.t.c.) pour les travaux correctifs liés aux pompes et à la conception du poste de pompage serait assumé par le fournisseur National Process Équipement inc. et la firme BPR-Triax selon l'entente proposée par le plan d'action;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration estimés à 95 739,68\$ (t.t.c.) seraient assumés par la Ville;

ATTENDU QUE les travaux seraient réalisés directement avec les sous-traitants et que l'échéancier présenté estime que ces travaux s'échelonnent sur une période de seize (16) semaines;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux s'assurera, avec la collaboration de la Direction du greffe et affaires juridiques, que les mandats octroyés aux sous-traitants (pour les travaux correctifs) respectent la loi ainsi que la politique de gestion contractuelle de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve le plan d'action, révisé et daté du 5 mai 2015, préparé par la firme BPR-Triax pour autoriser les dépenses reliées aux améliorations estimées à 83 270\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 486-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0245 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les garanties soient assumées par les divers intervenants selon le guide de conception, réalisation et suivi des projets, pour une période de deux (2) ans;

Que la firme d'ingénieur-conseil BPR-Triax soit et est responsable des travaux correctifs qui seront sous garantie, et ce, pour assurer une pérennité des ouvrages.

---

**CE-2016-675-DEC      DEMANDE DE PRIX / SERVICES PROFESSIONNELS /  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE COUCHE  
D'USURE / RUE DE LA SŒUR-MARIE-ROSE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs sur la rue de la Sœur-Marie-Rose ;

ATTENDU QUE trois (3) offres de services ont été reçues, à savoir :

Stantec	18 114,31\$ t.t.c.
EFEL Experts-conseils	21 258,88\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	22 589,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société Stantec s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 mai de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 16 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la société **STANTEC** pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs sur la rue de la Sœur-Marie-Rose, le tout pour un montant de 15 755\$ (taxes en sus).

Que la portion « Plans et devis » de la demande de prix représentant un montant de 8 385\$ (taxes en sus) soit octroyée selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunts. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0249 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que la portion « Surveillance en résidence (Travaux civils) et remise des plans tel que construit » de la demande de prix représentant un montant de 7 370\$ (taxes en sus) soit octroyée conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 635 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2016-676-DEC      DEMANDE DE PRIX / ÉTUDE D'AVANT-PROJET /  
ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE DE  
DRAINAGE / PARC INDUSTRIEL 640 OUEST /  
ÉROSION DU GRAND RUISSEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour évaluer la problématique de drainage du parc industriel 640 ouest et de l'érosion du Grand Ruisseau ;

ATTENDU QUE quatre (4) offres de services ont été reçues le 18 août 2015, à savoir :

WSP Canada inc.	22 880,03\$ t.t.c.
Consultants S.M. inc.	24 144,75\$ t.t.c.
Cima+	33 917,63\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.	37 941,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la firme WSP Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 mai 2016 de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, et que la firme maintient le prix soumis en août 2015 ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter l'offre de services de la firme **WSP CANADA INC.** pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour évaluer la problématique de drainage du parc industriel 640 ouest et de l'érosion du Grand Ruisseau, le tout pour un montant de 19 900\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0227 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-677-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RÉNOVATION DU PARC CANIN / PARC DU  
RUISSEAU / CONSTRUCTION D'UN PARC CANIN  
AU PARC DUMAIS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la rénovation du parc canin au parc du Ruisseau et pour la construction d'un parc canin au parc Dumais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *la rénovation du parc canin au parc du Ruisseau et pour la construction d'un parc canin au parc Dumais* ».

---

**CE-2016-678-DEC      INTÉGRATION DE L'ŒUVRE « SYMBIOSE » DE  
L'ARTISTE CAROLINE BOUCHARD / PARC DE LA  
PARULINE-JAUNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-944-DEC, adoptée le 5 août 2015, autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à lancer un concours pour la réalisation d'une œuvre sculpturale pour le parc de la Paruline-Jaune et la création d'un comité afin de préparer un devis et également être jury dans le cadre de la section de l'œuvre d'art ;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 25 février 2016 afin d'analyser les neuf (9) projets soumis ;

ATTENDU QUE deux dossiers ont été retenus ;

ATTENDU QUE les artistes ont disposé d'une somme de 2 500\$ afin de réaliser une maquette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif retienne les services de Mme Caroline Bouchard pour la réalisation et l'intégration de l'œuvre intitulée « Symbiose » et qui sera installée au parc de la Paruline-Jaune à l'automne 2016.

Qu'un montant de 45 000\$ soit accordé pour la confection de ladite œuvre et qu'il soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 464. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0219 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le projet de l'artiste Stephen Pon puisse être retenu et réalisé dans le cadre d'un autre projet d'aménagement extérieur, sans préalablement faire un concours, et ce, vu l'excellente qualité du projet d'intégration.

---

**CE-2016-679-DEC      AUTORISATION / PROTOCOLE / ASSOCIATION  
RÉGIONALE DE SOCCER LANAUDIÈRE**

ATTENDU le projet de création d'une équipe de soccer semi-professionnelle qui sera en compétition dans la Première Ligue de soccer du Québec déposé conjointement par le Club de soccer Terrebonne et l'Association de soccer de Lanaudière ;

ATTENDU QUE les organismes souhaitent que cette équipe semi-professionnelle puisse utiliser des terrains, pour les parties et les pratiques, à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et les organismes désirent encourager la pratique du soccer semi-professionnel sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association régionale de soccer Lanaudière.

---

**CE-2016-680-DEC      GRAND DÉFI QUÉBEC OISEAUX 2016 / CLUB  
D'ORNITHOLOGIE RÉGION DES MOULINS / PARC  
DE LA RIVIÈRE / 20 ET 21 MAI 2016**

ATTENDU la demande du Club d'ornithologie de la région des Moulins afin de tenir une activité d'observation d'oiseaux dans le cadre du Grand Défi Québec Oiseaux 2016 dans la tour d'observation du parc de la Rivière à Terrebonne le vendredi 20 mai 2016 à compter de 18h et se terminant le samedi 21 mai à 18h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club d'ornithologie de la région des Moulins à tenir une activité d'observation d'oiseaux dans le cadre du Grand Défi Québec Oiseaux 2016 dans la tour d'observation du parc de la Rivière à Terrebonne le vendredi 20 mai 2016 de 18h au samedi 21 mai 18h conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 2 qui suivent :

**1) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.

**2) Présence dans le parc à l'extérieur des heures d'ouverture**

Les participants sont autorisés à utiliser le parc pour la tenue complète de l'activité (du 20 mai à 16h au 21 mai 22h).

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---



**CE-2016-681-DEC      RÉSERVATION DE PARC / FÊTE D'ENFANTS /  
PARC DE LA POMMERAIE / 21 MAI 2016**

ATTENDU QUE, selon le guide du promoteur d'événement, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location du parc de la Pommeraie à Mme Yere Elvire demeurant au 38, boulevard Carmel, pour la tenue d'une fête d'enfants qui se déroulera le samedi 21 mai 2016 de 14h à 18h (en cas de mauvaise température, l'activité sera remise au lendemain) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la location du parc de la Pommeraie à Mme Yere Elvire pour la tenue d'une fête d'enfants qui se tiendra le 21 mai 2016 de 14h à 18h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Produits comestibles**

Le locataire est autorisé à utiliser un BBQ dans le parc pour la durée de la fête.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2016-682-REC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ÉLABORATION D'UNE GÉOBASE DE RUES /  
DEMANDE DE MODIFICATION AU COMITÉ  
D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-607-DEC, adoptée le 4 mai 2016, autorisant la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour l'élaboration d'une géobase de rues ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition du comité de sélection pour l'analyse des soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour l'élaboration d'une géobase de rues :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;
- M. Gilles Picard, chef du service applications, projets et géomatique à la Direction des technologies de l'information ;

- M. François André, consultant et géomaticien de la firme les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.
- 

**CE-2016-683-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h35.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire